

Circuit de Mettet

18 & 19 mai 2019

10^{ème} édition des

4 HEURES DE LIEGE

Classics

Dans le cadre de la 16^{ème} édition du RAC TROPHY

REGLEMENT PARTICULIER

A.M.C RAC JUNIOR LIEGE



www.racjunior.com

Rue Edouard Wacken, 29

B 4000 LIEGE - Belgique

TEL. : ++32-(0)4/254.26.69

FAX. : ++32-(0)4/252.19.34

info@racjunior.com

4 HEURES DE LIEGE *Classics* 2019

Article 01 - Définition.

L'A.M.C. RAC JUNIOR LIEGE a.s.b.l. organise, les 18 et 19 mai 2019, la dixième édition des "4 HEURES DE LIEGE *Classics*", une épreuve d'endurance européenne pour motos "*Classic*" & "*Post-Classic*" conformes au règlement technique repris en annexe 01 au présent règlement particulier.

Article 02 - Juridiction.

La manifestation est inscrite aux calendriers F.I.M. sous le n° 195/01 et FIM Europe sous le n° 76/200. Elle est régie par les règlements de la Fédération Internationale Motocycliste (FIM), de la FIM Europe et de la Fédération Motocycliste de Belgique (F.M.B.), par les prescriptions stipulées au présent règlement particulier auxquelles tous les participants et coureurs devront se soumettre par le fait de leur inscription.

Article 03 - Parcours, déroulement.

La manifestation se déroulera les samedi 18 & dimanche 19 mai 2019, sur le circuit fermé de Mettet, dont le périmètre est de 2,280 km. Le circuit sera parcouru dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. Toute manœuvre tendant à utiliser le circuit en sens inverse du parcours, sera sanctionnée par l'exclusion immédiate de la machine et du coureur en course.

Article 04 - Catégories & classes.

L'épreuve est ouverte à tout motorcycle conforme au règlement technique repris à l'annexe 01 du présent règlement.

Article 05 - Coureurs admis.

L'épreuve est accessible à tout coureur détenteur, soit d'une licence nationale "*Classic*" courses sur route délivrée par la F.M.B. pour l'année en cours, soit d'une licence Européenne valable pour la participation aux manifestations Européennes "*Classics*" de courses sur route délivrée par une fédération membre de la FIM Europe pour l'année 2019 accompagnée d'une autorisation de départ.

Il est possible également de participer sous le couvert d'une autorisation de départ valable pour une seule manifestation.

Article 06 – Engagements.

01. Les demandes d'engagement aux "4 HEURES DE LIEGE *Classics*" 2019 doivent être rédigées exclusivement sur le formulaire "DEMANDE DE PARTICIPATION" édité par l'organisateur et parvenir pour le vendredi 03 mai 2019, au plus tard, à l'adresse suivante :

"4 HEURES DE LIEGE *Classics*" - A.M.C. RAC JUNIOR LIEGE a.s.b.l. - Rue Edouard Wacken, 29 - B 4000 LIEGE - Belgique

Fax : +32 (0)4/252.19.34 - Email : info@racjunior.com

02. Aucun droit d'inscription n'est réclamé aux participants, toutefois ceux-ci devront participer à la location de l'infrastructure sportive sur base d'un loyer fixé, pour les "4 HEURES DE LIEGE *Classics*" 2019, à 550,00 € TVA C par équipe participante.

Toute demande d'engagement doit obligatoirement, pour être recevable, être accompagnée du paiement du loyer correspondant.

Ce loyer doit être payé, exclusivement par virement bancaire, du type "tout frais à charge du donneur d'ordre", aux services financiers de l'A.M.C. RAC JUNIOR LIEGE, à savoir :

A.M.C. RAC JUNIOR LIEGE a.s.b.l.
Rue Edouard Wacken, 29
B 4000 LIEGE - BELGIQUE

Banque ARGENTA
Rue Buisseret, 76
B 4000 LIEGE - BELGIQUE

Compte n° : **IBAN : BE36 9730 5461 5781**
BIC : ARSPBE22

La date de perception du loyer tient lieu de date de réception de la demande d'engagement.

03. 45 motos sont autorisées à participer aux essais mais le nombre maximum de motorcycles admis au départ des "4 HEURES DE LIEGE *Classics*" 2019 est fixé à 40. Le nombre d'équipes qualifiées pour la course est également fixé à 40.

04. Les concurrents doivent, dans la mesure du possible, désigner les noms des coureurs au moment de l'envoi de leur bulletin d'engagement. Si cela n'était pas possible, les noms de ceux-ci devront être désignés pour le 03 mai 2019 au plus tard. Après cette date l'ordre des coureurs (C1 – C2) ne pourra plus être modifié sous peine d'exclusion.

Toutefois, le nom d'un coureur pourra, sous réserve d'acceptation du Comité Organisateur, être précisé, modifié ou ajouté jusqu'au samedi 18 mai 2019, au plus tard 1 heure avant le début des essais qualificatifs.

05. La réception des demandes d'engagement sera clôturée le **vendredi 03 mai 2019**. Toutefois, si le nombre d'engagés n'avait pas, à cette date, atteint le minimum estimé par le comité organisateur, des demandes tardives pourront être acceptées. Tous les coureurs ou concurrents, inscrits tardivement, c'est-à-dire dont la date de réception du formulaire d'engagement et/ou du loyer correspondant, est postérieure au 03 mai 2019, devront de plus, pour participer à l'épreuve, payer à l'A.M.C. RAC JUNIOR LIEGE un loyer complémentaire **70,00 € TVA C**.

06. Toute inscription reçue après le 16 mai 2019 sera refusée.
07. Le Comité d'organisation, conserve le droit, pour des motifs qu'il jugera opportuns, de refuser tout engagement, même si celui-ci a été déposé dans les délais.
08. Tout concurrent, dont l'équipe est inscrite dans les délais prévus, qui n'aura pas reçu un refus d'inscription dans les 96 heures qui suivent la date de clôture des inscriptions, est considéré comme acceptée.
09. Les décisions prises par le Comité Organisateur, quant à l'acceptation ou le refus d'une inscription, ceci pour des motifs qu'il jugera opportuns, et notifiées officiellement sont sans appel.
10. Les engagements ne seront acceptés qu'à la condition que les organisateurs et leurs préposés directs ou indirects ne puissent être rendus responsables d'aucun dommage survenu à un conducteur ou à sa machine quels que soient le moment et le lieu. De même, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du vol du motocycle ou de ses éléments ou accessoires à n'importe quel moment ou endroit.

Article 07 - Assurances.

Conformément aux prescriptions de la loi, le Comité Organisateur souscrira un contrat d'assurance auprès d'une ou plusieurs sociétés agréées et couvrant la responsabilité civile des coureurs en cas d'accident avec des tiers, survenant au cours de l'épreuve ou des essais officiels de cette manifestation.

Article 08 - Accès aux Installations - Documents d'accès.

01. L'accès au parc des coureurs est autorisé à partir du vendredi **17 mai 2019 à partir de 14 H 30**. Il est subordonné à la détention des documents d'accès requis.
02. La délivrance des documents d'accès aura lieu au "**Welcome Center**" situé au-dessus des anciens boxes du circuit routier :
- le vendredi 17 mai 2019 : de 14 H 30 à 23 H 00. - le samedi 18 mai 2019 : de 07 H 30 à 14 H 45.
03. La remise des différents titres d'accès au centre d'accueil est conditionnée par l'acceptation de la demande de participation et par le paiement du loyer d'engagement et des loyers complémentaires éventuels.
04. Tous les coureurs et/ou concurrents, lors de leur arrivée sur place, doivent donc obligatoirement se présenter au "**Welcome Center**" situé au-dessus des anciens boxes du circuit routier : - Tél : ** 32 (0) 71/71.00.84, où seront effectués les contrôles administratifs, la remise des titres d'accès ainsi que le dépôt de la caution globale de **300,00 €** (voir article 11) et l'attribution des stands.
05. L'attention des coureurs et concurrents est attirée sur le fait qu'il est strictement interdit de fixer des tentes, chapiteaux et auvents au moyen de pieux métalliques enfoncés dans le tarmac du paddock et dans les pieds de talus. De même tout marquage à l'aide de peinture est interdit. Toute infraction entraînera une indemnisation en réparation du dommage causé.
06. Chaque concurrent, réglementairement inscrit, participant aux "**4 HEURES DE LIEGE Classics**" se verra remettre :
 - 9 (neuf) titres d'accès par équipe engagée ;
 - 2 laissez-passer VEHICULE donnant accès au parc des coureurs "Jean d'Hollander", destinés exclusivement au véhicule (camion) et structure atelier ;
 - 2 laissez-passer VEHICULE pour tous les autres véhicules de l'équipe qui devront stationner dans le "Paddock B".Les brassards, dont le port est obligatoire en permanence, tant durant les essais que les courses, identifiant les coureurs comme coureur 1 (brassard jaune) ou 2 (brassard rouge) sont remis au concurrent après dépôt de la caution globale dont question à l'article 11 ci-après.
07. Les emplacements de stationnement dans le parc des coureurs "Jean d'Hollander", sont attribués et désignés par l'organisateur. Chaque coureur est tenu de n'occuper que les emplacements qui lui auront été désignés.
08. Toute utilisation frauduleuse, contradictoirement constatée, des documents d'accès remis à un concurrent ou à un coureur, en ce compris la revente de ceux-ci, entraînera d'office l'application d'une taxe administrative à charge du concurrent ou du coureur de **750,00 €** payable immédiatement. A défaut de paiement immédiat, l'équipe ou le coureur se verra exclure de la course.
- 09 **Il est formellement interdit à tout mineur de moins de 16 ans de circuler dans le parc des coureurs avec quelque véhicule à moteur que ce soit.** En cas d'infraction, le véhicule sera saisi et le concurrent auquel ce mineur est lié sera sanctionné

Article 09 - Attribution des Stands.

01. L'affectation des stands est de la responsabilité exclusive de l'organisateur. En fonction du nombre de stands disponibles, certaines équipes peuvent être groupées dans un même stand qui pourra être occupé par deux équipes pour ceux situés sous tente et jusque quatre équipes pour les grands stand permanents "en dur".
02. Les équipes non qualifiées pour la course doivent avoir libéré leur stand de leur matériel, au plus tard le samedi **18 mai à 18 H 00**.
03. L'accès aux stands est conditionné par le dépôt de la caution globale dont question à l'article 11 ci-après, auprès du secrétariat sportif.
04. La mise en place de câbles électriques ou autres liaisons apparentes entre les stands et la plate-forme des signaleurs est strictement interdite.

Article 10 - Numéros de Course

01. Chaque machine doit être pourvue de 3 plaques-numéros conformes à l'annexe 03 du présent règlement et dont les couleurs sont :
 - Catégorie "**Classic**" : **Fond noir, chiffres blancs** ;
 - Catégorie "**Post-Classic**" : **Fond blanc, chiffres noirs**.
02. Les numéros de départ seront communiqués aux concurrents en même temps que la confirmation d'engagement.

Article 11 - Vérifications.

01. Les contrôles administratifs auront lieu au "**Welcome Center**" situé au-dessus des anciens boxes du circuit routier selon l'horaire suivant :
 - **le vendredi 17 mai 2019** : **de 14 H 30 à 23 H 00.**
 - **le samedi 18 mai 2019** : **de 07 H 30 à 14 H 45.**

TOUS les participants (concurrents et coureurs) sont tenus de s'y présenter avant le passage de la moto au contrôle technique.

02. Le chronométrage des "**4 HEURES DE LIEGE Classics**" 2019 est réalisé à l'aide d'un système électronique basé sur l'emploi de transpondeurs. Tous les participants, non propriétaires d'un transpondeur (AMB TRANX 260), **devront** en louer un au secrétariat sportif au prix de **25,00 € TVA C.** pour la manifestation. Ce transpondeur doit être restitué au secrétariat sportif au plus tard le dimanche **19 mai 2019 à 19 H 00.**

03. Les deux coureurs de chaque équipe participant aux "**4 HEURES DE LIEGE Classics**" doivent être présents lors des contrôles administratifs pour pouvoir placer les bracelets les identifiant comme coureur 1 (bracelet jaune) ou coureur 2 (bracelet rouge)

Chaque équipe participant aux "**4 HEURES DE LIEGE Classics**" devra, lors des contrôles administratifs, obligatoirement déposer une **caution globale de 300,00 €** exclusivement en espèces ou via carte de crédit.

Cette caution couvre la mise à disposition et/ou la location de matériel et/ou de locaux durant la durée de la manifestation, tels que : stand, brassards, transpondeurs (éventuel), etc..

Elle est restituée au concurrent par le secrétariat sportif, à l'issue de l'épreuve, jusqu'à 19 H 00 au plus tard le dimanche 19 mai 2019, soit dans sa totalité si l'ensemble du matériel et des locaux sont rendus en parfait état, soit diminuée de la valeur du dommage subi.

04. Le contrôle technique obligatoire des motocycles aura lieu dans le local de contrôle technique du circuit de Mettet, situé dans le premier ancien box du circuit routier (en dessous du Welkom Center, entrée côté parc des coureurs) :
 - **le vendredi 17 mai 2019 de 16 H 00 à 20 H 00 ;**
 - **le samedi 18 mai de 07 H 30 à 09 H 00.**

Les coureurs doivent présenter leur motocycle et leur équipement personnel. Ils doivent être munis de leur fiche technique parfaitement complétée. Cette carte dûment estampillée sera exigée à l'entrée du parc fermé avant les essais.

Article 12 - Accès des motocycles à la piste.

Tant pour les essais que pour la course, l'accès des motocycles à la piste s'effectue directement au départ d'un stand endurance ou de la voie des stands.

La rentrée au paddock s'effectue par la voie des stands.

Tant à la fin des séances d'entraînement qu'à l'issue des courses, tous les coureurs doivent effectuer un tour complet de décélération et emprunter l'entrée de la voie des stands pour rejoindre le parc des coureurs. Il est strictement interdit de s'arrêter sur la piste après avoir franchi la ligne d'arrivée sous le drapeau à damier.

Article 13 – Entraînements - Qualifications.

01. Tous les entraînements sont officiels et chronométrés et, sauf indication contraire, ils auront lieu selon l'horaire repris en annexe 02 du présent règlement particulier.
02. Seuls les motocycles régulièrement engagés peuvent participer aux essais. Tous les coureurs devront avoir piloté un minimum de 3 tours pour pouvoir participer à la course. Un motocycle accidenté après vérification ne pourra être remplacé qu'après accord écrit du Directeur de Course et vérification du Collège Technique.
03. De même qu'ils n'assument aucune responsabilité quant aux accidents qui pourraient se produire pendant l'épreuve, les organisateurs n'assument non plus aucune responsabilité quant aux accidents qui pourraient se produire pendant les essais.
04. Chaque coureur devra, pour se qualifier pour le départ, avoir réalisé, lors d'un des essais qualificatifs, un temps au moins égal à la moyenne des trois meilleurs temps de son groupe majoré de 20 % (coureur 1, coureur 2).

Un coureur qualifié pour le départ, dont le coéquipier n'est pas qualifié, pourra changer d'équipe à condition que dans cette autre équipe un des deux coureurs ne soit pas qualifié ou soit déclaré médicalement inapte suite à une chute.

Ce changement d'équipe doit être notifié par le concurrent qui accepte le coureur dans l'équipe, et enregistré par le secrétariat sportif au plus tard le **samedi 18 mai 2019 à 17 H 30.**

La liste des coureurs qualifiés pour les "**4 HEURES DE LIEGE Classics**" sera communiquée le samedi 18 mai, une heure après la fin de la dernière séance des essais qualificatifs. Une grille de départ provisoire des équipes sera également publiée en fonction de la moyenne des meilleurs temps réalisés sur un tour par les coureurs de chaque équipe au cours d'une des séances qualificatives. En cas d'ex æquo, on tiendra compte de la moyenne des 2^{ème} meilleurs temps et ainsi de suite si l'ex æquo subsiste.

Les machines ne possédant pas de démarreur autonome seront placées en fin de grille suivant une règle identique.

La grille de départ définitive, sera publiée à **19 H 30** le samedi 18 mai 2019.

05. Les essais en dehors des heures prévues à cet effet, sont formellement interdits. En dehors des périodes d'entraînements officiels, il est donc strictement interdit aux participants de rouler sur le circuit avec des motocycles inscrits dans l'une des compétitions ou d'autres véhicules.

Article 14 - Equipement.

Pendant les essais et les courses, les coureurs devront porter un équipement au moins conforme aux dispositions de l'article 03.03 du règlement Courses sur route 2019 de la F.M.B.

De plus les coureurs sont tenus de porter, tant durant les essais que durant la course, les signes, brassard et bracelets remis par l'organisateur, les identifiant comme 1^{er} ou 2^{ème} coureur.

Article 15 - Carburant.

Le carburant employé par les concurrents sera conforme aux stipulations reprises dans le Code F.I.M.

Pour les moteurs 2 temps, il est permis d'ajouter au carburant, un lubrifiant normal qui n'élève pas le degré d'octane du carburant. Le non-respect de ces stipulations entraînera immédiatement la mise hors course.

Aucune distribution ni vente de carburant n'est prévue à l'intérieur du circuit.

Article 16 - Horaire de la course - Distances.

La course se déroulera suivant l'horaire et sur la distance reprise dans l'annexe 02 du présent règlement particulier.

Article 17 - Départ.

Un briefing obligatoire pour chaque équipe, aura lieu le samedi 18 mai 2019 à 17 H 30, au 1er étage au-dessus des nouveaux stands. Toute équipe, non représentée par les deux coureurs et le chef de l'équipe durant l'intégralité du briefing, se verra pénalisée par une procédure "Stop & Go" par personne totalement ou partiellement absente.

A l'issue du briefing le chef d'équipe devra communiquer le nom du coureur qui prendra le départ de la course.

Le départ sera donné en épi, par l'abaissement du drapeau national, selon la procédure suivante :

- 01) Environ 45 minutes avant le départ, les coureurs se préparent avec leur machine en dehors de la piste pour entrer sur la piste via le parc fermé après le signal d'un officiel.

- 02) 1 tour de reconnaissance obligatoire.

Une pénalité de "Stop & Go" sera infligée aux équipes qui n'effectuent pas le tour de reconnaissance (voir art. 22).

Environ 30 minutes avant le départ, les coureurs entrent en piste et font immédiatement un tour de reconnaissance avant de prendre place sur la grille, moteur arrêté.

Sur la grille, les motocycles doivent être échelonnés en biais (en épi), selon un angle de 45° sur le côté de la piste derrière la ligne de départ. Ils doivent être distants chacun de 2 mètres. Chaque motocycle sera tenu par un aide.

Le départ pour le tour de reconnaissance sera possible pendant 5 minutes. Ces 5 minutes seront signalées à l'endroit où les coureurs prennent la piste au moyen des panneaux 5', 4', 3', 2' et 1', ainsi que d'un avertissement sonore. Lorsque ces 5 minutes se sont écoulées, l'accès à la piste sera fermé au moyen d'un drapeau rouge.

- 03) Les coureurs étant arrivés après la fermeture, et ceux qui ne veulent pas effectuer le tour de reconnaissance auront la possibilité de se mettre sur la grille dans les 5 minutes suivant l'arrivée des coureurs qui viennent d'accomplir le tour de reconnaissance. Pour ce faire, ils devront suivre les instructions des officiels de la grille de départ

- 04) Dès l'entrée en piste (environ 30 minutes avant le départ), le changement de motocycle et un ravitaillement supplémentaire sont strictement interdits.

- 05) Des changements de pneus et des réparations peuvent être effectués sur la grille de départ jusqu'à ce que le panneau "3 minutes" soit présenté.

Après le tour de reconnaissance, les coureurs peuvent choisir de changer de pneus, sur la grille, afin de les adapter aux conditions régnant sur la piste.

- 06) 2 tours de chauffe obligatoires

Deux pénalités de "Stop & Go" seront infligées aux équipes qui ne les effectuent pas complètement (voir art. 22).

Env. 5 minutes avant les tours de chauffe, on présente les panneaux suivants accompagnés d'un avertissement sonore:

- Panneau "5 minutes" : début du compte à rebours

- Panneau "3 minutes" : toutes les personnes, hormis les coureurs, 1 assistant et une personne avec un parapluie au maximum par coureur, évacueront la grille. A ce moment-là, personne (excepté les officiels accrédités) n'est autorisé à se rendre à nouveau sur la grille. Toute intervention sur les motocycles est interdite.
Les coureurs doivent mettre leur casque.
- Panneau "1 minute" : toutes les personnes, hormis les coureurs et l'aide qui tient la machine, évacueront la grille.
Les coureurs doivent être en position **assis sur leur machine**.
- Panneau "30 secondes".
- Drapeau vert : départ des tours de chauffe. Chaque coureur met le moteur en marche et commence les tours de chauffe. Si un coureur ne peut pas mettre son moteur en marche, le Directeur de Course, au moyen du drapeau vert, autorisera l'aide à pousser le motocycle, dès qu'il le jugera possible.

Si, même après l'aide immédiate de l'assistant, un coureur ne parvient pas à faire démarrer son moteur, la moto doit être poussée dans le couloir des stands et le coureur prendra le départ retardé depuis les stands.

- Une voiture de la Direction de Course suit le groupe des coureurs.
- Le dernier tour de chauffe sera signalé aux coureurs par un panneau portant le chiffre "1".
- Lorsque les coureurs reviendront à la grille de départ à la fin des tours de chauffe, ils arrêteront leur moto, chacune à son emplacement indiqué, et couperont le moteur. Les motocycles doivent être placés dans la même position qu'avant le départ des tours de chauffe.

Seul un aide par machine et les coureurs qui prennent le départ sont autorisés sur la grille.

07) Si un coureur a des difficultés, il doit se rendre immédiatement aux stands. Il est absolument interdit aux coureurs de se rendre sur la grille de départ dans l'intention de retarder celui-ci. Au cas où un coureur arrive en retard à la grille, alors que le panneau "1 minute" a déjà été montré, il devra obligatoirement se diriger vers les stands à vitesse modérée, d'où il prendra le départ retardé.

08) Au milieu de la piste, sur la ligne de départ, un commissaire avec drapeau rouge attend l'arrivée des coureurs sur la grille et il reste sur place jusqu'à ce que le starter lui donne l'ordre de quitter la piste, après que le drapeau vert ait été présenté par le commissaire se trouvant à la fin de la grille.

Un deuxième commissaire avec drapeaux vert et rouge se trouve à la fin de la grille :

- au moyen du drapeau vert, il indique que la grille est en ordre
- au moyen du drapeau rouge, il arrête un coureur qui arrive en retard, après la voiture de Direction de Course, et veille à ce que ce coureur puisse partir d'une position d'arrêt à la fin de la grille et après le départ ou qu'il se rende aux stands.

09) Départ de la course

- Panneau "1 minute", panneau "casque" + avertissement sonore : les coureurs doivent se trouver en face de leur propre machine de l'autre côté de la piste (un pied sur la ligne blanche marquant le bord de piste).
- Panneau "30 secondes" + avertissement sonore
- Abaissement du drapeau national : départ. Chaque coureur court vers son motocycle, met le moteur en marche et commence la course.
Le moteur sera mis en marche par le coureur seul, en utilisant un moyen mécanique disposé sur la machine. Tout aide extérieure est interdite.

10) Si un coureur ne peut pas mettre son moteur en marche, le Directeur de Course, au moyen du drapeau vert, autorisera l'aide à pousser le motocycle, dès qu'il le jugera possible.

Si, malgré cette intervention, un coureur ne parvient pas à partir, les commissaires de piste pousseront immédiatement la machine vers les stands (à l'entrée ou à la sortie selon la proximité). Le motocycle pourra être ramené à son stand sous la protection d'un commissaire. Le coureur prendra le départ dès que sa machine sera réparée.

11) Après le passage de la totalité du peloton devant la sortie du couloir des stands, un départ retardé avec feux ou au drapeau sera donné aux coureurs qui s'y trouvent.

12) Le coureur qui est en mouvement ou qui ne se trouve pas en face de sa propre machine de l'autre côté de la piste au moment de l'apparition du feu vert ou du baisser du drapeau national sera sanctionné.

Pour toute infraction à la procédure de départ, le coureur concerné sera sanctionné par une procédure "Stop & Go" décrite à l'article 22.

Article 18 - Durée de conduite - Etat de course des motocycles.

01. Un coureur peut être en course au maximum durant les **2/3 de la durée de l'épreuve** (soit 02 H 40') et devra être relayé après un maximum de **DEUX heures** de course. Le temps de course commence lorsque le départ est donné ou, pendant la course, au moment où le coureur quitte son stand et prend fin au moment où le coureur rentre à son stand ou franchit la ligne d'arrivée à la fin de la course.

02. C'est au concurrent qu'est dévolu le soin de prendre le départ avec sa machine en état de course et de la maintenir ainsi pendant l'épreuve. Toute détérioration mécanique modifiant le comportement normal de la machine, devra être réparée avant de repartir, sous peine de mise hors course.

Article 19 - Abandon du Motocycle.

L'abandon par le coureur d'un motocycle sur le circuit, ne fut-ce que quelques instants, constitue un cas de mise hors course, sauf si cet abandon résulte, après une chute, du transport du coureur au centre médical du circuit pour examens. Si le médecin responsable estime que

le coureur est apte à reprendre part à la course, il sera ramené à son motocycle à l'aide d'un véhicule de l'organisation par un itinéraire intérieur du circuit, à l'endroit où il avait chuté.

Article 20 - Arrêts aux Stands.

01. L'accès des motocycles aux stands doit se faire exclusivement par le couloir des stands. Lors des arrêts aux stands, les coureurs devront prendre toutes les dispositions pour placer leur machine aussi près que possible de leur stand, de façon à laisser le plus d'espace libre pour le passage des autres concurrents.
02. L'usage du couloir des stands doit obligatoirement être suivi d'un arrêt du motocycle à son stand, ou d'un arrêt dans la zone de pénalité "Stop & Go".
03. Si, à la fin du couloir des stands, le moteur d'un motocycle n'a pas redémarré, celui-ci sera repoussé jusqu'à son stand et ce, en obtempérant aux directives des commissaires de Stand.
04. Lorsqu'un motocycle s'arrête à son stand, pour quelque cause que ce soit, même un renseignement verbal, le **moteur doit être obligatoirement stoppé**, sous peine de mise hors course.
05. Après un arrêt au stand, le coureur peut reprendre la piste si le feu lumineux placé à l'extrémité de la voie des stands n'est pas au rouge. Lorsque le feu lumineux est "bleu clignotant", l'accès à la piste est autorisé mais les coureurs doivent veiller à ne gêner en aucune manière les coureurs et motocycles en course ou participant aux entraînements.

Article 21 - Arrêts aux stands, ravitaillement et réparations.

01. La vitesse dans la voie des stands est limitée à 60 km/h.
02. Lors d'un arrêt au stand, le moteur doit obligatoirement être arrêté. Il peut être mis, momentanément, en marche pour un essai ou un réglage.
03. Pour repartir, le coureur étant sur la moto, 2 personnes sont autorisées à pousser la machine ou le coureur peut également utiliser le starter de la machine.

L'utilisation de batteries additionnelles est interdite.

04. Seuls les membres accrédités des équipes porteurs des laissez-passer officiels adéquats sont admis dans la zone de travail devant leur stand immédiatement avant d'intervenir sur la moto. Ils doivent quitter cette zone dès que le travail est achevé. En dehors des interventions, les membres des équipes ne peuvent rester dans la voie des stands.
05. Pendant l'arrêt au stand, devant celui-ci, 4 personnes accréditées peuvent travailler sur la machine, la ravitailler, nettoyer les phares, le pare-brise, etc. Si le coureur participe à l'intervention, il sera compris dans ces 4 personnes. En cas de perte ou de défaillance du transpondeur, un officiel est autorisé à effectuer le changement. Lorsque les interventions sur la machine sont réalisées à l'intérieur du stand, le nombre de personnes travaillant sur la moto n'est pas limité.
06. Pendant la course, le ravitaillement d'essence et d'huile, de même que les réparations et les réglages, ne peuvent s'effectuer qu'au stand assigné à l'équipe. Il est strictement interdit, sous peine de mise hors course, d'apporter une aide quelconque à un motocycle en dehors de son stand désigné. Exception faite du coureur en course à ce moment et qui ne pourra utiliser que du matériel ou de l'outillage qu'il aura éventuellement sur sa machine.
07. Avant le départ de la course, les systèmes de ravitaillements devront être soumis à l'approbation du Collège Technique
08. Pendant toute la durée de la manifestation (essais & course) un système de ravitaillement en carburant à l'aide de cruche, seau, entonnoir, ...etc., où l'essence s'écoule à l'air libre, est interdit. Le ravitaillement en carburant doit s'effectuer par gravité. Tout système sous pression est interdit. Le ravitaillement en carburant doit s'effectuer obligatoirement dans la voie des stands devant le stand assigné à l'équipe par le système de valve automatique. Le coureur doit descendre de sa machine pendant le ravitaillement.

Les opérations de ravitaillement en carburant et d'autres interventions ne peuvent pas avoir lieu simultanément. **Pour ravitailler une machine, ou pour tout autre intervention technique, ou pour un changement de coureur, la moto doit être béquillée.**

Tout ravitaillement (en carburant) doit se dérouler après que toute intervention mécanique sur la machine soit terminée et avant que le coureur ne tente de redémarrer sa machine.

Pendant le ravitaillement en carburant, l'utilisation des couvertures chauffantes n'est pas autorisée et toute personne se tenant à moins d'1 m de la machine doit se protéger les yeux, la tête, et avoir le corps protégé par des vêtements

Après le ravitaillement (en carburant) toute intervention mécanique sur la machine n'est possible qu'à l'intérieur du stand assigné à l'équipe.

09. Une réserve de 100 litres d'essence au maximum est admise au stand.
10. **Il est défendu de fumer dans les stands ainsi que d'y faire du feu.**
11. Chaque équipe devra obligatoirement affecter une personne à la sécurité incendie. Celle-ci devra être équipée d'un extincteur efficace contre les feux de carburant 9 Kg minimum. Cette personne devra obligatoirement être présente, extincteur en main, prêt à fonctionner, lors des opérations de ravitaillement en carburant.
12. Toute infraction à cet article sera sanctionnée par une procédure "Stop & Go".

Article 22 - Procédure "Stop & Go."

Pendant la course, sur injonction du Directeur de course ou de son adjoint, le coureur sera prié de s'arrêter dans la zone de pénalité, et y rester, à l'arrêt, pendant 20 secondes. Il pourra ensuite reprendre la course.

Le coureur doit respecter la limitation de vitesse (60 km/h), depuis le début de la voie des stands, jusqu'à la sortie. En cas d'infraction de cette limitation de vitesse, la procédure "Stop & Go" sera répétée ; dans le cas d'une seconde infraction de cette limitation de vitesse, le drapeau noir sera présenté au coureur.

Dans le cas d'un nouveau départ, la règle susmentionnée est également d'application.

Dans le cas d'une course interrompue avant que la pénalité ne soit appliquée, et s'il y a une deuxième partie, le coureur pénalisé pour un départ anticipé sera tenu de effectuer son "Stop & Go" après le départ de la deuxième partie de la course.

Dans le cas où un coureur n'a pas encore effectué sa pénalité pour départ anticipé, infligée lors de la première partie de la course et qu'il a également anticipé le départ de la deuxième partie de la course, il se verra présenter le drapeau noir.

Une fois que l'équipe a été avertie de la pénalité, un panneau avec le mot "STOP" et le numéro du coureur sera présenté à la ligne de départ. Si le panneau "STOP" a été présenté 5 fois au coureur concerné et qu'il ne s'arrête toujours pas, le drapeau noir lui sera alors présenté à son 6ème passage.

Si plus d'un coureur sont pénalisés, le panneau "STOP" sera présenté à un autre coureur pénalisé lors des tours suivants. L'ordre des arrêts sera basé sur les temps des qualifications, le coureur le plus rapide s'arrêtant en premier.

Si un coureur encourt une pénalité de "Stop & Go", l'équipe peut alors avoir un mécanicien présent dans la zone de pénalité pour assister son coureur, sous la direction des commissaires, afin de redémarrer sa machine si elle cale. Le mécanicien ne doit pas interférer dans la procédure "Stop & Go", laquelle est sous le contrôle de la direction de course.

Dans le cas où un coureur manque de répondre aux instructions d'effectuer un "Stop & Go", et qu'il y a plus d'un coureur pénalisé, aucun coureur suivant ne sera prié de s'arrêter, jusqu'à ce que le coureur précédent se soit arrêté ou que le drapeau noir lui ait été présenté.

Il est strictement interdit au coureur qui effectue une procédure "Stop & Go" de s'arrêter dans la voie des stands sous peine d'exclusion. Si tel est le cas, et ce pour autant qu'il se soit initialement arrêté avant la cinquième présentation du panneau "STOP", il doit reprendre la piste et effectuer la procédure "Stop & Go" après avoir parcouru un tour du circuit.

Dans le cas où un coureur pénalisé n'a pu effectuer la procédure "Stop & Go" avant la fin de la course, une pénalité de 1 minute sera ajoutée à son temps de course.

Article 23 - Arrêt sur le Circuit.

01. Il est toléré qu'un coureur ramène sa moto, seul, obligatoirement dans la voie des stands, par un autre chemin que le tracé normal du circuit, pour autant qu'il n'abandonne jamais sa machine (cf. article 20) et à condition qu'il suive en permanence le délégué de l'organisation qui l'accompagnera obligatoirement. Des itinéraires sont prévus à partir des courbes 01, 02, 08, 09 & 10 du circuit. Lorsqu'il aura rejoint la voie des stands, il poussera, avec deux aides maximum, son motocycle, moteur stoppé, dans le sens de la course ou à contre sens, jusqu'à son stand où il pourra recevoir une aide extérieure.

De plus, en cas de panne dans la zone comprise entre l'entrée et la sortie de la voie des stands, il pourra, sous la protection d'un commissaire, rentrer aux stands par la sortie de la voie des stands et pousser sa moto, avec deux aides maximum, moteur stoppé, à contre sens, jusqu'à son stand.

02. Le cas du motocycle abandonné par son coureur sur le circuit, quelle qu'en soit la cause, est réglé par l'article 19 ci avant.

Article 24 - Arrêt des Coureurs.

Le Directeur de Course, de sa propre autorité ou sur avis des délégués sportifs ou techniques, ou des commissaires de piste, provoquera l'arrêt du motocycle dont le coureur aurait commis une infraction ou dont la machine ne semblerait plus en état normal. Cette décision sera notifiée au coureur à tous les postes de commissaires au moyen du drapeau noir, ou noir avec cercle orange, accompagné du numéro du motocycle. S'il n'a pas obtempéré à l'injonction du Directeur de Course dans le tour qui suivra la notification de cet ordre, cette infraction entraînera la mise hors course. Les mêmes mesures seront prises pendant les essais.

Article 25 - Signification des drapeaux.

Les Commissaires et autres Officiels présentent des drapeaux ou feux pour donner des informations et/ou transmettre des instructions aux coureurs pendant les essais et les courses.

25.1. Drapeaux et feux utilisés pour donner des informations

Drapeau national :

Peut être utilisé "agité" pour donner le départ de la course.

Drapeau vert :

La piste est dégagée.

Ce drapeau doit être présenté agité à chaque poste de commissaires aux drapeaux, pendant le premier tour de chaque séance d'essais et du warm up, pendant le tour de reconnaissance et pendant les tours de chauffe.

Ce drapeau doit être présenté agité au poste de commissaire aux drapeaux situé immédiatement après l'accident ayant nécessité l'utilisation d'un ou de plusieurs drapeaux jaunes.

Ce drapeau doit être agité par le starter pour signaler le départ des tours de chauffe.
Lorsque la sortie de la voie des stands est ouverte, ce drapeau doit être agité à la sortie de la voie des stands.

Feu vert :

Ce feu doit être allumé à la sortie de la voie des stands pour signaler le départ des séances d'essais et du warm up, le départ du tour de reconnaissance et le départ des tours de chauffe.

Drapeau jaune à bandes rouges :

L'adhérence dans cette section de la piste peut être modifiée pour une raison autre que la pluie.
Ce drapeau doit être présenté agité au poste de commissaire aux drapeaux.

Drapeau blanc avec croix diagonale rouge :

Gouttes de pluie sur cette partie du circuit.
Ce drapeau doit être présenté agité au poste de commissaire aux drapeaux.

Drapeau blanc avec croix diagonale rouge + drapeau jaune à bandes rouges :

Pluie sur cette partie du circuit.
Ces drapeaux doivent être présentés ensemble agités au poste de commissaire aux drapeaux.

Drapeau bleu :

Présenté agité au poste de commissaires aux drapeaux, ce drapeau indique à un coureur qu'il est sur le point de se faire dépasser.
Pendant les séances d'essais, le coureur concerné doit garder sa ligne et ralentir progressivement pour permettre au coureur plus rapide de le dépasser.
Pendant la course, le coureur concerné va se faire prendre un tour. Il doit permettre au(x) coureur(s) plus rapide(s) de le dépasser à la première occasion.
En tout temps, ce drapeau doit être agité au coureur quittant la voie des stands si du trafic s'approche sur la piste.

Drapeau à damiers noir/blanc :

Ce drapeau doit être agité à la ligne d'arrivée au niveau de la piste pour indiquer la fin de la course ou de la séance d'essais.
Après avoir reçu le drapeau à damiers, les coureurs doivent rejoindre les stands à vitesse réduite. Ils ne peuvent s'arrêter sur la piste juste après la ligne d'arrivée.

Drapeau à damiers et drapeau bleu :

Ces deux drapeaux, à damiers noir/blanc et bleu, doivent être présentés agités à la ligne d'arrivée au niveau de la piste lorsqu'un(des) coureur(s) précède(nt) de près le coureur de tête, avant la ligne d'arrivée, lors du dernier tour (voir 1.21.2)

25.02. Drapeaux et feux transmettant des informations et des instructions

Drapeau jaune

Un seul drapeau jaune présenté "agité" au poste de commissaire aux drapeaux, ce drapeau indique qu'il y a un danger plus avant.

Deux drapeaux jaunes agités au poste de commissaire aux drapeaux, indique qu'il y a un danger obstruant totalement ou partiellement la piste.

Les coureurs doivent ralentir et être prêts à s'arrêter. Il est interdit de dépasser jusqu'à l'endroit où un drapeau vert est présenté.

Si immédiatement après avoir doublé, le coureur réalise qu'il a commis une infraction, il doit lever la main et laisser passer le(s) coureur(s) qu'il vient de doubler. Dans ce cas, aucune sanction ne lui sera infligée.

Lors du tour de l'inspection finale, ce drapeau doit être agité à l'endroit exact où le commissaire de drapeau sera posté pendant les essais et les courses.

Feux bleus clignotants :

Ils doivent être allumés à la sortie de la voie des stands en tout temps pendant les essais et les courses.

Drapeau blanc :

Un véhicule d'intervention est sur la piste.
Agité au poste de commissaire aux drapeaux, ce drapeau indique que le coureur va rencontrer le véhicule dans la section présente de la piste.
Le dépassement entre coureurs est interdit pendant la présentation du drapeau blanc.
Le dépassement du véhicule d'intervention est autorisé.
Dès qu'un tel véhicule s'arrête sur la piste, les drapeaux blancs doivent être maintenus et les drapeaux jaunes doivent également être présentés.

Drapeau rouge et feux rouges :

Lorsque la course ou les essais sont interrompus, le drapeau rouge devra être agité à chaque poste de commissaire aux drapeaux et les feux rouges autour de la piste devraient être allumés. Les coureurs doivent retourner lentement aux stands.
Lorsque la sortie de la voie des stands est fermée, ce drapeau devra être présenté immobile à la sortie de la voie des stands et le feu devra être allumé. Les coureurs ne sont pas autorisés à quitter la voie des stands.
A la fin de chaque séance d'essai ou warm up, les feux rouges seront allumés sur la ligne de départ.
Le drapeau rouge doit être présenté immobile sur la grille à la fin du tour de reconnaissance et à la fin des tours de chauffe.
Le drapeau rouge peut également être utilisé pour fermer la piste.

Drapeau noir :

Ce drapeau est utilisé pour transmettre des instructions à un coureur uniquement et il est présenté agité à chaque poste de commissaire aux drapeaux avec le numéro du coureur. Le coureur doit s'arrêter aux stands à la fin du tour en cours et ne peut pas repartir.
Ce drapeau devra être présenté seulement après que l'équipe du coureur ait été notifiée.

Drapeau noir avec rond orange (Ø 40 cm) :

Ce drapeau est utilisé pour transmettre des instructions à un coureur uniquement et il est présenté agité à chaque poste de commissaire aux drapeaux avec le numéro du coureur. Ce drapeau informe le coureur que son motorcycle a des ennuis mécaniques susceptibles de constituer un danger pour lui-même ou pour les autres coureurs, et qu'il doit immédiatement quitter la piste.

25.03. Panneaux

Panneau blanc avec lettre SC en noir :

Présenté à chaque poste de commissaire aux drapeaux, signifie que la course est neutralisée.

Les coureurs doivent ralentir et être prêts à rattraper un SAFETY CAR.

Il est interdit à un coureur de dépasser un autre coureur pendant la présentation de ce panneau.

Il est interdit de dépasser le SAFETY CAR. Les coureurs doivent rouler en file indienne derrière lui.

25.04. Sanctions en cas de non respect des signaux :

Si le Directeur de course constate par lui-même ou par un de ses adjoints une infraction au respect de la signalisation, ou s'il est informé d'une telle infraction sur rapport écrit des commissaires de piste il appliquera les sanctions suivantes aux coureurs fautifs :

- Lors de la première infraction commise par un coureur lors d'une manifestation, au cours des essais et/ou de la course : une pénalité correspondant à une rétrogradation de 5 places dans le classement (donc s'il termine la course à la 2ème place, il figurera à la 7ème place du classement, quel que soit le nombre de coureurs classés).
- Lors de la deuxième infraction commise par le même coureur au cours de la même manifestation : exclusion de la manifestation

Article 26 - Arrivée - Classements.

Dès que la durée imposée sera accomplie, le drapeau à damiers sera abaissé au passage du coureur de tête.

Les classements seront établis dans chaque catégorie "**Classic**" et "**Post-Classic**" en fonction du nombre de tours accomplis et du temps de passage.

Pour être classée, une équipe doit :

- avoir franchi la ligne d'arrivée sous le drapeau à damiers sur la piste (et non dans la voie des stands). Le coureur doit être en contact avec sa machine ;
- avoir franchi la ligne d'arrivée après le vainqueur dans le temps limite fixé par le RP ;
- avoir couvert au moins 75% de la distance parcourue par l'équipe vainqueur de la classe correspondante.

Dans le cas des courses se déroulant en plusieurs manches, on additionne le nombre de tours effectués dans chacune d'elles, l'équipe ayant le plus grand nombre de tours est classée première. En cas d'égalité de tours, c'est l'addition des temps réalisés dans chaque manche qui entrera en considération.

Le temps limite pour franchir la ligne d'arrivée après l'arrivée du vainqueur est fixé à 5 minutes.

Article 27 - Vérifications de fin de course.

Toute moto ayant terminé la course sera immédiatement conduite au parc fermé pour subir la vérification prévue, si la Direction de Course le décide.

Article 28 - Réclamations.

Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course, conformément aux règles édictées par la F.M.B. pour la saison 2019.

Article 29 - Neutralisation.

Au cas où pendant la course, un incident (conditions atmosphériques ou toute autre cause) compromettrait la sécurité, rendant impossible le déroulement normal de la compétition, le Directeur de Course pourra décider la neutralisation.

Dans ce cas, deux véhicules spécialement balisés, de couleurs différentes, portant visiblement les mots "Safety Car", ainsi que leur numéro "1" ou "2", munis de feux jaunes sur le toit, emprunteront la piste. Ils circuleront à vitesse identique de façon à toujours conserver le même écart entre eux.

Les deux "SAFETY- CARS" sont situés, le premier à la sortie de la voie des stands et le second dans la courbe 7.

Pendant toute la durée de la neutralisation, un panneau "Safety car" sera placé sur la ligne de départ pour informer les coureurs.

Lorsque ces véhicules entreront en piste, ils allumeront, sur l'ordre du Directeur de Course, leurs gyrophares jaunes et, à partir de ce moment, tous les postes de surveillance présenteront le panneau blanc avec la mention SC en noir. Dès la présentation de ce panneau les coureurs ne peuvent plus se dépasser. Les coureurs rattrapant les "Safety Car" devront se ranger derrière en file indienne sans les dépasser.

Si durant la neutralisation, un des "Safety-cars" à un problème technique qui l'empêche de poursuivre, soit l'organisateur dispose d'un véhicule de réserve, équipé de manière identique, et dans ce cas il prend la place du véhicule défaillant, soit l'organisateur ne dispose pas d'un véhicule de réserve, et dans ce cas le groupe de coureurs qui suit en file indienne le "Safety-car" défaillant poursuit son tour du circuit toujours en file indienne jusqu'à ce que le premier du groupe rejoigne le dernier coureur du groupe qui suit l'autre "Safety-car" et se place derrière lui.

Pendant la neutralisation de la course, les machines peuvent s'arrêter au stand.

Celles-ci ne pourront reprendre la piste que, lorsque le feu vert sera allumé ou le drapeau vert présenté à la sortie du couloir des stands. Il sera allumé pendant une durée de 10 secondes, 10 secondes après qu'un SAFETY CAR soit passé au niveau du feu rouge situé à la sortie du couloir des stands. Ensuite, le couloir des stands sera à nouveau fermé (feu "rouge" ou drapeau rouge). Les coureurs qui n'ont pas quitté le couloir des stands devront attendre le prochain groupe.

Lorsque les "Safety Cars" seront rappelés par le Directeur de Course, ils devront tout d'abord boucler un tour complet du circuit, gyrophares jaunes éteints, mais les dépassements restent toujours interdits jusqu'au moment où les "Safety Cars" quitteront la piste pour revenir à leur poste. Les "Safety Cars" doivent quitter la piste à l'endroit où ils l'ont empruntée.

Les emplacements des "Safety Cars" doivent être signalés en bordure de piste par des panneaux réfléchissants de couleur jaune portant visiblement les mots " Safety Car ".

Chaque tour couvert, pendant l'intervention des "Safety Cars" sera comptabilisé comme "tour de course".

Toutes les autres règles de la course restent valables.

Article 30 - Interruption.

Le parc fermé, situé dans le paddock, utilisé en cas d'interruption, est celui employé avant le départ de la course. Il est situé le long de la voie des stands.

Article 31 - Prix.

01. Aucun prix en espèces n'est attribué dans le cadre des **4 HEURES DE LIEGE Classics** 2019.

02. Dans chaque catégorie, "**Classic**" et "**Post-Classic**" des récompenses sont offertes aux 3 premières équipes classées lors des "**4 HEURES DE LIEGE Classics**" 2019 (tours - temps).

La remise de ces récompenses s'effectuera au podium situé à côté du parc fermé, le dimanche 19 mai, immédiatement après l'arrivée de la course.

Article 32 - Annulation.

En cas de force majeure, cette manifestation pourrait être supprimée par les organisateurs qui ne seraient tenus à aucun dédommagement vis-à-vis des concurrents.

Article 33 - Juridiction.

Tout cas non prévu au présent règlement sera tranché par le Jury de la manifestation composé, pour toutes les épreuves prévues au programme de la manifestation, même les épreuves *Classic*, conformément à l'article 05.13. du règlement Courses sur route 2019.

Article 34 - Officiels.

Commissaire Général de l'organisation: Jean PATINET

Commissaire Général adjoint : Jean-Luc DEQUESNE

F.M.B. : Directeur de course : Jean-Luc DEQUESNE

Directeur de course adjoint : Philippe VANHOOTEGHEM

Adjoints à la direction de Course : R. SCHELDEMAN

J. RYSSCHAERT

L. DEVOS

Stagiaires délégué sportif : C. DUFLOU

Responsable du collège technique : Daniel DEFRENNE

Chronométrage : R.I.S.

Délégué C.F.C.P. : Karl SCHWEININGER

Article 35 - Approbation.

Ce règlement particulier a été approuvé par la Fédération Motocycliste de Belgique en date du 11 mars 2019.

Renseignements généraux :

RAC TROPHY - A.M.C. RAC JUNIOR LIEGE a.s.b.l.

Rue Edouard Wacken, 29 - B 4000 LIEGE

Tél. : 32-(0)4/254.26.69 - FAX. : 32-(0)4/252.19.34

Website : www.racjunior.com - Email : info@racjunior.com

A partir du 17 mai 2019 :

Welcome Center du RAC TROPHY

Rue de Saint Donat, 6 - B 5640 METTET

Tél. : 32-(0)71/71.00.84

Email : info@24heuresdeliege.be